



**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 22 janvier 2024 à 19h00

PRESENTS: MM. MUFFAT Sophie, GEROUDET David, BAUD Mickaël, BAUD Nadine, FIGUEIRA-VALERIO Joaquim, GEROUDET Francis, RAMEL Benoît, VANSCHEEUWYCK Marie-Ange.

ABSENTS EXCUSES : Mme CAVET Carole.

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme BAUD Nadine.

Madame la Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

**1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
18 DÉCEMBRE 2024**

Les membres du Conseil municipal approuvent le compte-rendu à l'unanimité.

2. ENVIRONNEMENT

Assermentation d'un garde particulier : Présentation par Jean-Dominique BAUD des fonctions d'un garde particulier dans une commune. A ce titre, son agrément est en cours de renouvellement et sera valable 5 ans, il est sous l'égide de la police forestière et de la fédération nationale des gardes particuliers ; il peut aussi s'occuper de la voirie routière. Son travail est bénévole. Il nous assure être pédagogue, son rôle est de sensibiliser les personnes, les avertir, leur rappeler la loi.

Le conseil municipal veillera à bien définir avec lui, son rôle au sein de la commune et lui donner un cadre à respecter afin d'éviter d'éventuels débordements pour le bien de tous.

Mr Jean- Dominique Baud nous demande une assermentation pour la voirie routière.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte l'assermentation de Monsieur Jean-Dominique Baud, à 5 voix pour et 3 voix contre.

3. RESSOURCES HUMAINE

Majoration de points d'indice majoré : le décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 prévoit une nouvelle majoration indiciaire de 5 points d'indice majoré (IM), pour toutes les grilles et pour tous les agents des catégories A, B et C à compter du 1^{er} janvier 2024.

La délibération n°2021/03/02 du 15 mars 2021 pour le renouvellement du contrat de Mme GREVAT Marjolaine, prévoit une rémunération basée sur un indice brut 499, majoré 430.

Il convient de prendre une nouvelle délibération afin d'attribuer à Mme GREVAT Marjolaine les points d'indice majoré tel que prévu par le décret n° 2023-519 du 28 juin 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la majoration des points d'indice majoré de Mme Marjolaine GREVAT, secrétaire de Mairie.

4. URBANISME :

Demande de modification au PLUi-H : densification de l'OAP du Chef-Lieu :

La commune n'étant plus compétente en matière d'urbanisme, la demande de modification du PLUi-H doit être adressée à la Communauté de Communes du Haut-Chablais qui en a la compétence.

Examen des dossiers en cours

❖ Permis de construire :

SARL NOOKY	Route des Nants	Construction chalet	En cours d'instruction
Mr MARULLAZ	Route du Gués	Construction garage	En cours d'instruction

❖ Déclaration préalable :

Mr TESNIERE	Route du Plan	Transfor. garage en chambre	Accordé
Mr DARDE	Route du Plan	Transfor. garage en chambre	Accordé
Mr et Mme GORDON	Route des Etoves	Changement fenêtre en porte	Accordé
SCCV CHAMOUE VII	Route des Grainetiers	Division foncière	Accordé
Mr GEROUDET	Route du Col	Panneaux photovoltaïques	En cours d'instruction
Mme DUROUX	Route de la Côte	Agrandissement fenêtre	En cours d'instruction
Mmes RAMEL / GEROUDET	Foron	Réhabilitation des garages	En cours d'instruction

5. QUESTIONS DIVERSES :

- Compensation Financière Genevoise : Le nombre de travailleurs frontaliers recensés par les services départementaux en 2023 est de 103 299 personnes, dont 5 frontaliers sur La Côte d'Arbroz. Le montant de la compensation financière genevoise 2023 pour la commune s'élève à 6 358 €.
- CTENS (Contrat de territoire espaces naturels sensibles) s'appelle désormais le Contrat Départemental Haute-Savoie Nature :
Certaines fiches Actions concernant la commune sont inscrites dans ce contrat notamment :
 - Voirie pastorale ;
 - Traitement des effluents des bâtis d'alpage ;
 - Elaboration d'un plan de gestion pour le Col de l'Ancrenaz et le Col Ratti (fiche de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires).
- Assainissement du Col : confirmation de la nécessité d'une étude de faisabilité. Cette étude est confiée à Profils Etudes.
- Travaux réseaux d'eau Route des Avorzis - la Villiaz
Une première tranche sera effectuée en 2024.

Prochain conseil municipal : **Lundi 26 février 2024 à 19h00.**

Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20h00.

Le Maire,
Sophie MUFFAT



La secrétaire,
Nadine BAUD

